



Association
des professionnels
de l'édition musicale

COMMUNIQUÉ

Diffusé le 31 janvier 2024

L'APEM se réjouit de la publication d'un rapport sur la découvrabilité des contenus culturels québécois

MONTRÉAL - L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) se réjouit de la publication du rapport du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels. Ce rapport contient 32 recommandations reposant sur l'effet combiné d'une stratégie de coopération menée à la fois à l'international et au sein de la fédération canadienne, sur des actions législatives, réglementaires, administratives et budgétaires conduites au Québec. Rédigé par Louise Beaudoin, Clément Duhaime, Véronique Guèvremont et Patrick Taillon, le rapport a été remis au ministre de la Culture et des Communications M. Mathieu Lacombe.

“Le rapport identifie bien les enjeux, dont la difficulté qu'a notre musique à rejoindre son public, et propose plusieurs solutions. L'impact concret des recommandations dépendra de la façon dont elles seront mises en œuvre. L'APEM offre son entière collaboration afin qu'on maximise les gains pour nos musiques” affirme son directeur général Jérôme Payette.

Le rapport fait plusieurs recommandations et aborde de nombreux enjeux avec lesquels nous sommes familiers tels que la découvrabilité de la musique francophone, la Loi sur la radiodiffusion et la réglementation des services de musique en ligne par le CRTC, la Convention sur la protection et le promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, le financement de notre culture, l'importance de préserver l'exception culturelle générale dans les accords de commerce, ainsi que l'importance des données descriptives et des données d'usages. Notre association continue d'étudier le contenu du rapport.

-30 -

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à

leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements : Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, jpayette@apem.ca